

LÉGENDE (se référer la page 04.a pour les dispositions réglementaires associées)

A TITRE PRESCRIPTIF :

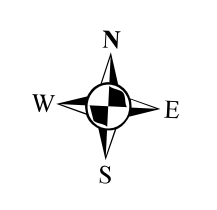
	Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
	Périmètre d'inconstructibilité de 5 ans (L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
	Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés (L.111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment à démolir (tout ou partie) (L.151-10 du Code de l'Urbanisme)
	Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme) (tableau ci-après)
	Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole (A) ou naturelle (N) pour contribuer à la création d'un nouveau logement (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole (A) ou naturelle (N) pour contribuer à la création de nouveaux logements, d'une activité de restauration, d'une salle de réception et/ou de séminaire (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment ou petit patrimoine identifié pour un motif architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mur protégé (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Zone de présomption de prescription archéologique
	Espace Boisé Classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
	Boisement protégé (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Terrain cultivé protégé (L.151-23 2° du Code de l'Urbanisme)
	Parc ou jardin protégé (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Allée d'arbres protégée (L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Haie protégée (L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Arbre protégé (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Mare protégée (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide située en zone à urbaniser protégée (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide primordiale ou principale protégée (L.151-23 du Code de l'Urbanisme) identifiée dans l'inventaire des Zones Humides réalisé à l'échelle de la commune de Beauréau-en-Mauges

A TITRE INFORMATIF :

	Terrain concerné par une ancienne décharge (information non exhaustive)
	Localisation des secteurs affectés par le bruit (d'après classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
	Atlas des zones inondables de l'Èvre
	Périmètre inondation de la Saugezue
	Sentier de randonnée
	Zone « N » stricte
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Plan Local d'Urbanisme

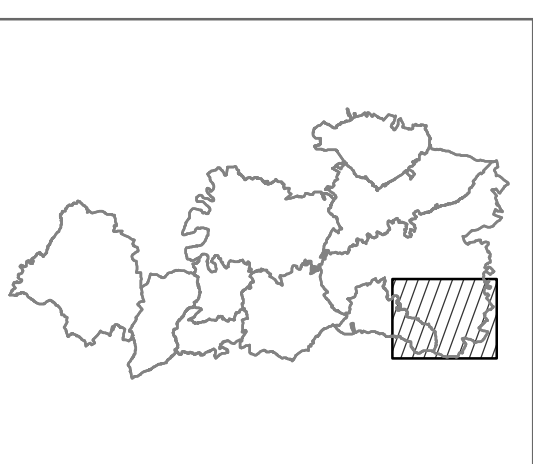
COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES



Elaboration

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

TC Jallais (sud)



04.C
JA5

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauréau-en-Mauges Le Maire.



urban

37140 BOURGUEIL

Tel: 02 47 95 57 06

Fax: 02 47 95 57 16

Mail: contact@urban-ans.fr

Beauréau-en-Mauges

Mairie de Beauréau-en-Mauges

49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Tel: 02 41 71 76 80

Mail: accueil@beaupreau-mauges.fr

ÉCHELLE:

1:5 000

SOURCE:

DGI - Cadastre
Droits réservés - 2019